REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Alpes de Haute-Provence

Service départemental d'incendie et de secours

Date de convocation : 9 novembre 2021

Nombre d'élus en exercice : 5

Présents: 4 Absents:1 Votants: 4

Réception en Préfecture le :

Délibération certifiée exécutoire le :

Date de l'affichage par extrait de la présente délibération :

DELIBERATION N° 2021-54(GRH)

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU BUREAU

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

L'an deux mille vingt et un et le 23 novembre, le Bureau du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude CASTEL.

Etajent présents: Monsieur Claude BONDIL, 2ème vice-président; monsieur Maurice JAYET, 3ème viceprésident : madame Laurie SARDELLA, membre du Bureau.

Était excusée : Madame Patricia PAUL, lère vice-présidente.

Objet : Ajustement de l'organigramme fonctionnel

Le Président expose :

L'organigramme fonctionnel du SDIS a été arrêté en février 2017 et a fait l'objet d'ajustement s'en octobre 2019, novembre 2020, mars, juin et octobre 2021.

A chaque fonction recensée dans l'organigramme correspond un grade cible qui permet de maintenir une cohérence hiérarchique de l'ensemble des services, des compagnies et des groupements; tout en offrant des perspectives d'évolution de carrière aux agents. Cependant, par dérogation, l'agent pourra détenir un grade immédiatement supérieur au grade cible visé, si l'intérêt du service lé nécessite, en fonction des possibilités offertes par le tableau des emplois permanents et des étables de l'étables de l'ét capacités budgétaires de l'établissement.

Le grade sommital du chef de bureau logistique affecté au groupement technique et logistique est technicien (B). Or, l'agent affecté à ce poste vient d'être admis au concours externe de technicien territorial principal de 2e classe. Aussi, il vous est proposé de modifier le grade sommital et de le positionner en B+, comme cela est déjà le cas pour les chefs de bureau qui encadrent une équipe.

La répartition, groupement par groupement, se fait de la manière suivante :

DIRECTION	(DI	IR)	:
-----------	-----	-----	---

Directeur départemental, Chef de corps

Directeur départemental adjoint, Chef de corps adjoint

Colonel hors classe

Colonel

Assistant de direction, chargé de la communication

Assistant de direction, chargé des instances

Attaché Attaché

Chargé de mission « projets européens »

Contractuel catégorie A Rédacteur

Chargé de mission hygiène et sécurité

Service développement du volontariat :

Officier SPP (également chef de compagnie)

Þ Assistant de direction

Officier SPV, chargé du développement

Commandant

Attaché

Commandant SPV

Officier référent volontariat, siégeant au CODIR

Commandant SPV

GROUPEMENT GESTION DES RISQUES (GGR): Lieutenant-colonel Chef de groupement Service prévention des risques : Commandant Chef de service Bureau prévention / prévision : Lieutenant hcl Chef de bureau Lieutenant 1cl Officier préventionniste (2) Lieutenant Icl Prévisionniste Bureau cartographie: Ingénieur territorial Chef de bureau Adjudant Agent SIG Agent de maitrise principal Agent reconnaissance OPS Agent de maitrise principal Géomaticien Service opérations : Commandant > Chef de service Bureau de la mise en œuvre opérationnelle : technicien Chef de bureau CTA-CODIS Lieutenant hcl Chef de centre Lieutenant 2cl Chef de salle (5) Sapeur à sergent Opérateur (9) Secrétariat de groupement : Rédacteur Assistant du chef de groupement Adjoint administratif principal Icl Assistant GROUPEMENT RESSOURCES HUMAINES (GRH): Commandant Chef de groupement Service des ressources humaines : Attaché(e) > Chef de service Bureau des personnels permanents (SPP/PATS) : Rédacteur principal 1cl Chef de bureau Adjoint administratif principal Icl Assistant de gestion Bureau des personnels volontaires (SPV) : Rédacteur principal Icl Chef de bureau Adjoint administratif principal 1cl Assistant de gestion Service formation: Capitaine > Chef de service Bureau de la mise en œuvre des formations : Lieutenant hcl Chef de bureau Adjudant Responsable pédagogique (2)

Assistant technique

Agent de maitrise principal

Bureau de l'ingénierie pédagogique :

Chef de bureau

Assistant de gestion

Lieutenant hcl

Adjoint administratif principal 1cl

Secrétariat de groupement :

> Assistant du chef de groupement

Rédacteur

GROUPEMENT TECHNIQUE ET LOGISTIQUE (GTL):

Chef(fe) de groupement

Commandant

Service technique:

> Chef de service

Capitaine

o Bureau du parc roulant :

Mécanicien itinérant (2)
 Icl

Adjoint technique principal

o Bureau logistique :

Chef de bureauContrôleur EPI

Magasinier / coursier (2)Icl

Technicien principal l'e cl Agent de maitrise principal Adjoint technique principal

Service infrastructures:

Chargé d'opérations

> Assistant (0,5)

Ingénieur

Adjoint administratif principal ៅ

Service informatique / téléphonie / transmissions :

Chef de serviceTechnicien

Agent technique (2)

Technicien principal (cl)

Technicien

Agent de maitrise prificipal

Secrétariat de groupement et accueil :

Assistant du chef de groupement

Assistant, chargé d'accueil

Rédacteur

Adjoint administratif principal lel

GROUPEMENT SANTÉ ET SECOURS MÉDICAL (G2SM):

Médecin-chef exceptionnelle

Médecin classe

Chefferie:

> Médecin de chefferie

> Cadre de santé de chefferie

Médecin hors classe cadre de santé 2 cl

Pharmacie à usage intérieur :

Pharmacien gérant

> Assistant de gestion

Pharmacien classe normale Adjoint administratif principal Icl

Secrétariat de chefferie :

> Assistant du médecin-chef

Rédacteur

GROUPEMENT FINANCES (FIN)

Chef de groupement

Attaché principal

Service finances:

> Chef de service

Assistant de gestion

Rédacteur principal 1cl Adjoint administratif principal 1cl

Service de la commande publique :

- Chef de serviceAssistant de gestion

Rédacteur principal 1cl Adjoint administratif principal Icl

CIS MANOSQUE		
Chef du CIS Manosque, chef de la compagnie	Commandant	
Adjoint au chef de Cis de Manosque	Lieutenant hcl	
Officier de garde	Lieutenant 1cl	
Chef d'agrès tout engin (5)	Adjudant	
Chef d'agrès une équipe, chef d'équipe, équipier (8)	Sapeur à sergent	
Assistant(e)	Adjoint administratif principal Icl	
CIS FORCALQUIER		
Chef de la compagnie, chef du CIS Forcalquier	Capitaine	
Chef d'agrès tout engin, sous-officier de garde (3)	Adjudant	
Assistant(e) (0,5)	Adjoint administratif principal Icl	
CIS DIGNE-LES-BAINS		
Chef du CIS Digne-les-Bains, chef de la compagnie	Capitaine	
Adjoint au chef du CIS Digne-les-Bains	Lieutenant 1cl	
Chef d'agrès tout engin, sous-officier de garde (5)	Adjudant	
Chef d'agrès une équipe, chef d'équipe, équipier (8)	Sapeur à sergent	A et la et
		**** ****
CIS CASTELLANE		\$ \$ \$ \$ \$ \$ \$
Chef de la compagnie, chef du CIS Castellane*	Capitaine	6 E
Chef de la compagnia, and an analysis	•	
Secrétariat mutualisé des compagnies de Digne-les-Bains et Co	astellane :	t
> Assistant	Adjoint administrat	if prinčipal Içl. 👍
, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,		\$ \$ \$ \$ \$ \$
CIS SISTERON		
Chef(fe) de la compagnie, chef(fe) du CIS Sisteron	Capitaine	**** **
cutting an im partitional and an area area.	<u>-</u>	0 t 16
CIS BARCELONNETTE		8 8 8 8 8 8 E
1 15 15 12 12 12 12 12 1		

Secrétariat mutualisé des compagnies de Sisteron et Barcelonnette :

Assistant

Adjoint administratif principal Icl

SYNTHÈSE:

Filière sapeurs-pompiers professionnels (73):

Grade	Nombre	Pour rappel - Délibération CASDIS n° 2021-45	
Colonel hors classe	1	1	
Colonel	1	1	
Lieutenant-colonel	1	1	
Commandant	6	6	
Capitaine	7	7	
Lieutenant hors classe	5	5	
Lieutenant première classe	5	5	
Lieutenant deuxième classe	5	5	
Adjudant	16	16	
Sergent	20	25	
Caporal à sapeur	25		

^{*} la fonction de chef CIS peut être tenue par un officier SPV

Grade	Nombre	Pour rappel - Délibération CASDIS n° 2021-45
Médecin classe exceptionnelle	1	1
Médecin hors classe	1	1
Pharmacien classe normale	1	1
Cadre de santé deuxième classe	1	1.
Infirmier hors classe	0	0
SOUS TOTAL 2	4	4

72

72

Filière administrative (26) :

SOUS TOTAL 1

Grade	Nombre	Pour rappel - Délibération CASDIS n° 2021-45	
Attaché principal	1	1	
Attaché	4	4	
Rédacteur principal première classe	4	4	
Rédacteur	5	5	
Adjoint administratif principal première classe à adjoint administratif	12	12	
SOUS TOTAL 3	26	26	

Filière technique (16):

Grade	Nombre	Pour rappel - Délibération ** CASDIS n° 2021-45
Ingénieur	2	2
Technicien principal première classe	2	1 2 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6
Technicien	3	3
Agent de maitrise principal à agent de maitrise	6	6
Adjoint technique principal première classe à adjoint technique	3	4
SOUS TOTAL 4	16	16

TOTAL: 118 emplois permanents

Le comité technique a rendu un avis favorable à l'unanimité lors de sa séance du 4 novembre 2021.

Il est demandé aux membres du bureau de bien vouloir en délibérer.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau ont adopté ce rapport à l'unanimité, les jour, mois, an que ci-dessus.

Le Président du Conseil d'administration

Jean-Claude CASTEL